

Service instructeur

Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

N° Sc/23-07

Service consulté

Direction de l'Architecture

**SERVITUDE DE COUR COMMUNE RECIPROQUE
A LA GENDARMERIE DE MORSCHWILLER LE BAS**

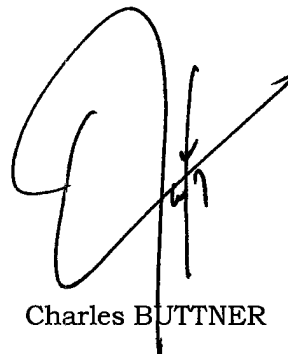
Résumé : *le présent rapport a pour objet d'approuver la passation d'un acte portant constitution d'une servitude de cour commune réciproque sur le terrain de la caserne de gendarmerie de Morschwiller le Bas, sans incidence financière.*

Le Département est propriétaire du site de la caserne de gendarmerie de Morschwiller le Bas, situé 2 rue de la Cité Hofer, cadastré section 18 n° 264/14. Le propriétaire contigu sollicite du Département l'autorisation d'implanter une piscine à une distance minimale de 0,50 mètre de la limite séparative, formalisée par un acte portant constitution de servitude de cour commune.

La Gendarmerie Nationale, consultée à ce sujet, n'émet pas d'objection à l'encontre de ce projet.

En conséquence, une suite favorable pourrait être réservée à cette demande, étant entendu que le propriétaire accorderait au Département en contrepartie une servitude réciproque, qui pourrait s'avérer utile dans le cadre d'un éventuel projet de construction d'un bâtiment annexe sur cette limite.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER